

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



	Conditions d'accès	Niveau de réduction	Titres disponibles		Durée de validité du droit à réduction		
			pour vos voyages réguliers	pour vos voyages occasionnels			
Invalides de 50% à 79%	<ul style="list-style-type: none"> être âgé de 4 ans et +, être titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion en cours de validité, être une personne invalide civil, de vue, de guerre ou du travail, dont le taux d'incapacité est compris entre 50 et 79% ou de 80% et plus. 	1	Revenu mensuel supérieur à 2854€ ⁽¹⁾⁽²⁾	Annuels 587,10€ 293,50 €	10 déplacements 15,40€ 9,10 €	en fonction de la durée de validité des droits mentionnée sur vos justificatifs ⁽³⁾	
		2	Revenu mensuel entre 1427€01 et 2854€ ⁽¹⁾⁽²⁾	Annuels 587,10€ 182,30 €	10 déplacements 15,40€ 6,90 €		
		3	Revenu mensuel entre 1034€01 et 1427€ ⁽¹⁾⁽²⁾	Annuels 587,10€ 123,60 €	10 déplacements 15,40€ 4,70 €		
		4	Revenu mensuel inférieur ou égal à 1034€ ⁽¹⁾⁽²⁾	Gratuité	-		-
Invalides de 80% et +		4	-	Gratuité	-	-	en fonction de la durée de validité des droits mentionnée sur vos justificatifs ⁽³⁾

(1) calcul du revenu mensuel individuel = revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts du foyer. (2) valeurs au 30 avril 2025 (revalorisation en fonction des indicateurs officiels). (3) ce droit à réduction est renouvelable, sous réserve de remplir les conditions requises, 1 mois maximum avant sa fin de validité.

Accompagnants

Vous avez besoin d'un accompagnant pour faciliter vos déplacements ?

Une carte Pastel peut vous être délivrée, au bénéfice d'un accompagnant éventuel. Cette carte « accompagnant » permet d'accéder à un titre de transport à tarif réduit, ou à une gratuité selon votre situation. Elle ne peut être utilisée qu'en présence de la personne accompagnée.

Le titulaire de la carte mobilité inclusion (CMI) est une personne :	L'accompagnateur peut bénéficier :	Conditions d'accès	Titres disponibles	Durée de validité du droit à réduction	
invalide de 80% et +, mention besoin d'accompagnement	de la gratuité des transports	Être accompagnateur d'une personne titulaire d'une CMI	Gratuité  -	En fonction de la durée de validité des droits mentionnée sur le justificatif du titulaire de la CMI	
invalide de 80% et +	d'une réduction sur les 10 déplacements		10  déplacements		
invalide de 50 à 79%					15,40 € 11,20 €
invalide de moins de 50%					

La carte mobilité inclusion, mention « Priorité pour personne handicapée », présentée seule, ne permet pas de mesurer le taux d'incapacité reconnu par la MDPH. **Vous devez présenter la notification de décision MDPH associée.**



TISSÉO MOBIBUS

Tisséo Mobibus est un service de Transport à la demande adapté aux personnes à mobilité réduite.

Tisséo Mobibus bénéficie d'une tarification spéciale, consultable sur tisseomobibus.com ou par téléphone au 09 69 39 31 31 (appel non surtaxé).